### SIAEP DU LIORT-JAOUL

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 JANVIER 2021

Présents: Paul MARTY, Fernand CANTAGREL, Pierre MAUREL, VIALETTES Jacky (suppléant) Raymond PIERRON, Francis GARRIC, MARTY Anthony (Suppléant), Hervé COLOMBIES, Jean MURATET, Franck

CHINCHOLLE, Jean-Claude LAGARRIQUE, SAUREL Alexandre

Date de convocation: 8 janvier 2021

Date d'affichage: 8 janvier 2021

Absents: Sébastien CAZALS, Emilie ICHARD, Jean-Michel ENJALBERT, Michèle AUREJAC, Didier

**GINESTE** 

Secrétaire de séance : Pierre MAUREL

#### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 AOUT 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2-2020**

Le Président précise qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire pour passer des écritures comptable :

Compte 1641 : + 100 €
Comte 2762 : -100 €

Après délibération cette modificative budgétaire n° 2-2020 est adoptée à l'unanimité

#### Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Alimentation en Eau Potable de l'année 2019

Le président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

cE RPQS 2019 est présenté aux conseillers. Les communes adhérentes du SIAEP devront ensuite le présenter à leur conseil municipal pour adoption.

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Suite à un courrier de la Sous-Préfecture, le Président informe le conseil qu'il est nécessaire d'annuler la délibération 2020-015 et d'élire à nouveau les membres de la commission d'appel d'offre.

Considérant qu'outre le Président, son président, cette commission est composée de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et par cinq membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

CONSIDERANT qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et que si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

CONSIDERANT qu'une seule liste a été déposée :

- Liste 1 :

#### Membres titulaires:

- GARRIC Francis
- LAGARRIGUE Jean-Claude
- PIERRON Raymond

- COLOMBIES Hervé
- CHINCHOLLE Franck

#### Membres suppléants :

- AUREJAC Michèle
- MURATET Jean
- MAUREL Pierre
- CANTAGREL Fernand
- SAUREL Alexandre

**DECIDE** de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après élection **Proclame** élus les membres titulaires suivants :

- GARRIC Francis
- LAGARRIGUE Jean-Claude
- PIERRON Raymond
- COLOMBIES Hervé
- CHINCHOLLE Franck

Après élection **Proclame** élus les membres suppléants suivants :

- AUREJAC Michèle
- MURATET Jean
- MAUREL Pierre
- CANTAGREL Fernand
- SAUREL Alexandre

#### **POINT SUR LES TRAVAUX**

Le président donne ensuite la parole à M. BOMPART du cabinet GAXIEU pour la présentation des travaux en cours.

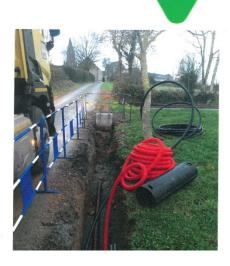
#### 1- POINT TRAVAUX:

## 1.1- RENOUVELLEMENT DU FEEDER ENTRE LE RESERVOIR DES FARGUES ET LE CENTRE BOURG DE LA SALVETAT PEYRALES :

- X Montant total: 611 210,73 € HT (entreprise GINESTE TP)
  - > TF RD 905, rues du Faubourg, des Douves et village de la Faboulie : 578 992,84 € HT,
  - > TOpt 1 rue des Bruyères : 32 217,89 € HT,
- X Les travaux RD 905 sont en cours. L'opération prévoit le renouvellement de 782 mètres de fonte D 100 mm, 1 470 mètres de fonte D 150 mm plus des canalisations en PVC 63 et 75 mm soit un total de 3,232 km et la reprise de 115 branchements.
- X L'opération a été lancée en groupement de commandes avec la Commune pour les réseaux eaux usées et réseaux pluviales et avec le SIEDA pour les réseaux secs.
- X L'opération totale s'élève à 1 403 006,67 €HT.
- X Les suites à donner :
  - Les travaux ont débuté fin septembre pour une durée de 10 mois.
  - > Une aide de 133 500 €HT a été attribuée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (30 % sur le montant éligible).

#### 2.2- RENOUVELLEMENT DE RÉSEAUX AEP À TAYRAC:

- X Montant des travaux : 38 096,88 € HT (entreprise Capraro)
- X Les travaux consistent à renouveler 300 mètres de réseaux en tranchées communes avec les travaux d'assainissement réalisés par la Commune.
- X Les suites à donner :
  - Les travaux ont débuté fin décembre 2020 pour une durée de 2 mois.



#### 2.3- RÉHABILITATION DES RÉSERVOIRS D'EAU POTABLE :



- X Montant des travaux : 184 352,93 € HT (entreprise Capraro)
- X Les travaux consistent à réhabiliter 4 réservoirs : réservoir de La Salvetat Peyralès (Les Fargues : 300 m3), Commune de Sauveterre de Rouergue : réservoir de Jouels (150 m3) et de Rébintin (150 m3) et Commune de Castanet : réservoir des Cazes (75 m3).
- X Le programme de travaux prévoit : le renouvellement des équipements hydrauliques en lnox 316 L, l'isolation intérieure des chambres de vannes, les étanchéités extérieures des chambres des vannes et des travaux de serrurerie (portes, échelles, garde-corps).
- X La dépose et repose des équipements existants de télégestion et de traitement.
- X Les suites à donner :
  - Les travaux débuteront début février 2021 pour une durée de 10 mois.
  - <u>Une aide de 60 600 €HT</u> a été attribuée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (30 % sur le montant éligible).

#### **LIGNE DE TRESORERIE PROGRAMME DE TRAVAUX 2021**

Le président expose au conseil qu'il est nécessaire de contracter une ligne de trésorerie de 300 000 € au vu des besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2021. Cela permettra d'assurer la trésorerie dans l'attente de l'encaissement des subventions de l'agence de l'eau et le retour TVA.

 Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité accepte cette proposition autorise le Président à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

### APPEL A PROJETS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE 2021 : RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE

Le Président présente au conseil syndical l'appel à projets 2021 lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le renouvement des canalisations d'eau potable.

Dans le cadre de cet appel à projets, il propose de déposer un dossier avec un programme de travaux de 686 948.10 € décomposé comme suit :

- Renouvellement du Feeder entre le réservoir de Jouels et le bourg de Sauveterre de Rouergue : 398 180.30 € HT
- Renouvellement du Feeder entre le réservoir de Rébintin et le bourg de Jouels : 175 454.60 € HT
- Renouvellement de la canalisation de distribution entre Tayrac et le village de Calmels-le-Bas : 113 313.20 € HT
   Il précise que le cabinet d'étude GAXIEU est chargé du montage et du dépôt du dossier pour le Syndicat.

#### **AVENIR DU SYNDICAT**

Le Président rappelle au conseillers les discussions concernant l'avenir du Syndicat. Il propose au conseil de réfléchir aux deux choix suivants :

- poursuite du syndicat
- dissolution du syndicat et rattachement au SIAEP DU SEGALA

Il précise que la situation budgétaire actuelle du syndicat permet une poursuite d'exploitation du Syndicat. Il demande au conseillers de discuter de la poursuite du syndicat en conseil municipal et de fixer une réunion le 4 février prochain à 10 heures.

Il est précisé qu'une Délégation de Service Public peut être passée pour une durée de 6, 10 ou 12 ans.

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE ET MODE DE GESTION : CHOIX DU CABINET D'ETUDE

Le Président rappelle au conseil syndical que le contrat d'affermage de VEOLIA se termine en décembre 2021. Il est donc nécessaire d'engager la phase d'étude pour l'appel d'offre de consultation. Il propose de retenir le cabinet GAXIEU qui travaille déjà sur ce type d'étude dans d'autres syndicats. Il précise qu'une réunion du conseil syndical sera rapidement organisé avec le cabinet pour la présentation des choix de mode de gestion.

 Après délibération, le conseil syndical retient le cabinet GAXIEU pour l'étude du nouvau mode de gestion et le lancement de la consultation appel d'offre.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Protection cathodique :** Le président informe le conseil qu'il a sollicité VEOLIA, dans le cadre des travaux d'entretien annuels, pour le renforcement de la protection cathodique du réseau. Ces travaux sont pris en charge par VEOLIA.

**Radio collecte**: Le déploiement des modules radio sur les compteurs est en cours, et sera retardé du fait de rupture d'approvisionnement de pièces. Le président précise que le syndicat devra se prononcer sur le paiement de la relève pour les personnes ayant refusé la radio collecte.

Séance levée à 12 heures.